

SECURITE DES NAVIRES PROFESSIONNELS

La Direction des affaires maritimes lance une consultation pour moderniser la sécurité des navires professionnels.

« L'Etat et plus spécifiquement l'Administration des Affaires Maritimes, a élaboré un espace d'échange et de co-crédation qui vous permet de vous exprimer au sujet de la maîtrise des risques liés à l'exploitation des navires professionnels.

Encouragez cette initiative et partagez vos meilleurs idées !

Pour participer et vous exprimer, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant : [Je participe](#)

La Direction des affaires maritimes »

Source : La Direction des affaires maritimes

Document partagé sur le site de l'observatoire portuaire des Alpes-Maritimes
www.observatoire-portuaire.fr